

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 novembre 2019

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, SAUVEGET Nicolas.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille  
M. POSSELT Henri a donné procuration à M. JACQUIN André.  
Mme VANDAELE Valérie a donné procuration à M. LEONARD Vincent.  
Mme DRUI Anne a donné procuration à Mme GRASSWILL Geneviève.  
M. GANGLOFF Claude et M. WILSIUS Régis avec excuses.

---

La séance débute à 20 heures. Le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2019 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Vincent LEONARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**129-2019 Subventions aux associations** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

° au syndicat des arboriculteurs : un montant de **94,90 €** en guise de remboursement des frais mis en œuvre pour la réalisation d'un hôtel à insectes avec le périscolaire.

La demande relative au remboursement des frais occasionnés à l'occasion de la fête des fruits pour les écoles d'un montant de 147 € n'est pas acceptée par le conseil municipal compte tenu des motifs suivants :

° le syndicat des arboriculteurs invitait, de sa propre initiative, les élèves des écoles chaque année à cette occasion et ce depuis de longues années, sans qu'aucune demande de subvention ne soit émise à l'issue ;

° aucune information préalable, relative à une quelconque prise en compte de frais par la commune, a été faite par le Président dans le cadre de l'invitation aux écoles.

Les décisions sont prises à l'unanimité des conseillers présents.

° au club L & A : un montant de **30 €** pour la participation à l'animation de la manifestation du 24 novembre 2019. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° au Conseil de fabrique : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, moins une voix, accorde une subvention de **490,24 €** au profit du Conseil de fabrique de SAINT-JEAN ROHRBACH en guise de remboursement des divers frais engagés.

Monsieur Vincent LEONARD ne prend pas part au vote.

**130-2019 Arrêt anticipé d'un contrat de location de logement communal** : Le maire rappelle les termes du contrat de location accordée à M. Ismaël BOSTAN à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et notamment la clause 7 Résiliation anticipée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réduit la durée du préavis de M. Ismaël BOSTAN à 1 mois au lieu de 2 mois. Le loyer du mois de novembre correspond de ce fait au préavis.

Le décompte des frais, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 novembre 2019, sera défini en début d'année 2020 lorsque toutes les factures correspondantes seront connues.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

**131-2019 Demande de location d'un logement communal** : Le maire informe le conseil municipal de sa visite récente de l'immeuble sis 2, rue de l'Etang – logement D (sous les combles). Il précise les modalités de son entretien avec Madame Charlotte PAWLOWSKI, candidate à cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location, au profit de Madame Charlotte PAWLOWSKI, le logement D, situé au 2<sup>ème</sup> étage sous les combles, de l'immeuble communal sis 2, rue de l'Etang à hauteur de **379,19 €** de location mensuelle. Les charges de l'année N sont définies en début de l'année N+1 en fonction des mois de présence et après connaissance de l'ensemble des factures correspondantes.

La location débutera au **1<sup>er</sup> décembre 2019**. La caution est fixée à **379,19 €**.

Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers du **3<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1**.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le bail correspondant.

**132-2019 Tarifs de location 2020 de la salle A.J.L.C** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, décide de maintenir les tarifs de location de la salle A.J.L.C à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux valeurs des tarifs définis pour l'année 2019.

Le tableau joint à la présente délibération précise l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**133-2019 Tarifs 2020** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de fixer le prix du stère de bois de feu, chêne, hêtre, pour la coupe 2020, à 45 € le stère. Pour les fonds de coupe, le tarif est fixé à 15 € le stère.

Les participation aux charges par logement sis au 18, rue Nationale sont maintenues en 2020 à :

logement 1 <sup>er</sup> étage côté nord :	80,00 € à compter du 01/01/20
logement 1 <sup>er</sup> étage côté sud :	80,00 € à compter du 01/01/20
logement 2 <sup>ème</sup> étage côté nord :	80,00 € à compter du 01/01/20
logement 2 <sup>ème</sup> étage côté sud :	80,00 € à compter du 01/01/20

Autres tarifs :

• Frais photocopie format A4 en grand nombre:	0,25 €
• Frais photocopie format A3 en grand nombre :	0,40 €
• Confiserie, tir, loterie, stand de jeux :	50,00 €
• Manèges :	100,00 €
• Auto-scooters, chenille, ... :	190,00 €
• Cirque et autres spectacles :	17,00 €
• Droit de place pour camion type vente d'outillage :	50,00 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**134-2019 Demande de budget exceptionnel 2020 pour l'école élémentaire** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire pour l'obtention d'un budget spécial d'un montant de **243,60 €** pour l'acquisition d'un tabouret Béta à 141,60 € et d'un marchepied antidérapant à 102 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le budget spécial en question qui sera porté au crédit du budget 2020 de l'école élémentaire.

**135-2019 Demande d'occupation temporaire de la salle AJLC par l'école maternelle** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école maternelle du 12 novembre 2019 relative à la mise à disposition de la salle AJLC pendant 5 à 6 vendredis matins (pour une occupation d'une heure) en janvier 2020 et début février 2020 et ce dans le cadre d'un cycle mini tennis en salle.

Cette demande ne peut être satisfaite en l'état compte tenu de nettoyage de la salle prévu le vendredi matin.

D'autres créneaux en dehors du vendredi sont possibles voire l'utilisation du cours de tennis extérieur un peu plus tard dans l'année scolaire. Le maire est chargé de faire le point avec la directrice de l'école maternelle eu égard aux autres possibilités offertes.

**136-2019 Demande de location de la salle AJLC pour les lotos des écoles** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire datée du 17 novembre 2019 pour l'organisation de 2 lotos prévus les 07 février et 21 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde la location de la salle A.J.L.C au tarif spécial de **40 €**, hors frais d'élimination des déchets ménagers et de nettoyage, et ce par loto.

**137-2019 Mise à disposition de salles pour les candidats aux élections municipales de mars 2020** : Le maire rappelle la possibilité de mise à disposition à titre gracieux de salles communales pour les candidats/listes aux prochaines élections municipales de mars 2020 qui le souhaitent. Cette mise à disposition se fera via une demande écrite à formuler auprès du maire, au-moins 15 jours avant la mise à disposition souhaitée et sous réserve d'une non occupation ou réservation existante. La mise à disposition s'applique à la petite salle AJLC ainsi qu'à la grande salle AJLC. Le nombre de mise à disposition n'est pas limitée. Toutefois en cas de plusieurs candidats/listes en présence, l'égalité de traitement, eu égard au nombre de mise à disposition de salles, devra être respecté. Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide cette démarche.

**138-2019 Autorisation spéciales** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les autorisations spéciales suivantes :

° Dépenses d'investissement - Opération 3 :  
Compte 2188 : + 1.000 €.  
Compte 2315 : - 1.000 €.

° Recettes de fonctionnement :  
Compte 7022 : + 35.000 €  
Compte 74 : + 3.000 €  
Compte 75 : + 3.500 €

° Dépenses de fonctionnement :  
Chapitre 011 - compte 6232 : + 15.000 €  
Chapitre 012 - compte 6413 : + 25.500 €  
Compte 739212 : + 1.000 €

**139-2019 D.P.U** : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

° section 37 parcelle n° 3242/322 « Rue du Domerberg » de 7,54 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

**140-2019 Acquisition de terrains** : Le maire rappelle l'historique de ce dossier et fait lecture de la correspondance de Mme Nicole GROSS en date du 19 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de faire l'acquisition des parcelles cadastrées :

section 23 n° 215 « Viller Garten auf Holzenhost » d'une surface de 1,40 ares,  
section 23 n° 216 « Viller Garten auf Holzenhost » d'une surface de 1,43 ares.

Le prix d'acquisition est fixé à **50 €/are**, soit un montant total de **141,50 €**.

Les frais notariés seront à la charge de la commune. Le maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- ° Distribution de cadeaux aux personnes de plus de 65 ans n'ayant pas participé au repas du 24 novembre 2019. La distribution est fixée du samedi 14 décembre 2019 au 20 décembre 2020 – organisation à définir avec la récupération des fleurs pour le jeudi soir.
- ° Informations aux habitants des 04, 11 et 20 novembre 2019.
- ° Courrier du Président de l'Union Sportive de SAINT-JEAN ROHRBACH quant au financement de travaux au club house/vestiaires. Chiffrage estimatif des travaux à solliciter avant toute décision du conseil municipal.

- ° Courrier de l'unité CHARAL de METZ pour rechercher des collaborateurs.
- ° Courrier du CAUE de la Moselle pour accompagné des projets autour de l'environnement, de la biodiversité, du paysage, de la reconquête de vergers, de plantation de haies, de mise en œuvre de la trame verte et bleue, ...
- ° Ouvrage des Amis du Pays d'Albe n° 49 de l'année 2019.
- ° Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine : plan de gestion 2018-2024 des prairies du Hirstenberg – site naturel protégé.
- ° Rapport de conseil d'orientation énergétique du Conseiller en Energie Partagé (CEP) de la CASC.
- ° Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 20 décembre 2019 à 18 heures.

La séance est levée à 21 heures.

Publié le 02 décembre 2019.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent		M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe		Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine		M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle			